



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Fonctionnement: Auvergne

Question écrite n° 39398

Texte de la question

M Pierre Pascallon reprend les termes de la réponse à sa question écrite n° 25709 du 1er juin 1987 parue au Journal officiel n° 33 du 24 août 1987 et demande à Mme le ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille, quels sont les résultats de l'étude confiée au préfet commissaire de la République du département du Puy-de-Dôme, sur la répartition des lits au sein du secteur sanitaire n° I (Clermont-Ferrand, Riom, Issoire) de la région Auvergne, en fonction de la demande de soins de la population. Il lui rappelle notamment le sous-équipement des établissements d'Issoire, qui conduit de nombreux malades à se diriger vers un établissement de la région clermontoise.

Données clés

Auteur : [M. Pascallon Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39398

Rubrique : Hopitaux et cliniques

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 1988, page 1735